



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties**Vingt-deuxième réunion**

Genève, 19-21 juin 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-deuxième réunion**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 19 juin 2018, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire**Débat général**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention.
3. Questions de fond :
 - a) Séance thématique sur l'accès à l'information ;

* Dans le cadre des procédures d'accréditation applicables aux membres des délégations prenant part à des réunions à l'Office des Nations Unies à Genève, les participants sont priés de s'inscrire en ligne **avant le 25 mai 2018**, en utilisant le lien ci-après : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=BYvoxQ>. Les participants ayant besoin d'une lettre d'invitation personnelle pour obtenir un visa doivent cliquer sur l'option « visa exigé » et s'inscrire pour la réunion dès que possible en tenant compte du délai requis pour l'obtention du visa. Les participants qui sollicitent un appui financier sont invités à s'inscrire **avant le 30 avril 2018** et à faire parvenir le formulaire rempli de demande d'appui financier au secrétariat de la Convention par courrier électronique (public.participation@unece.org) avant cette même date. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, <http://www.unece.org/meetings/practical.html>). En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention au numéro +41 22 917 2650.



- b) Participation du public au processus décisionnel ;
 - c) Accès à la justice ;
 - d) Organismes génétiquement modifiés.
4. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention :
- a) Mécanisme d'examen du respect des dispositions ;
 - b) Mécanisme d'établissement des rapports ;
 - c) Renforcement des capacités et sensibilisation.
5. Adhésion à la Convention d'États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe et autres faits nouveaux et corrélations pertinents liés à la promotion de la Convention et de ses principes.
6. Mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021, y compris les questions financières.
7. Préparatifs de la septième session de la Réunion des Parties.
8. Questions diverses.

Débat spécial à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Convention

- 9. Ouverture du débat spécial.
- 10. Mise en récit de la Convention d'Aarhus.
- 11. Les jeunes, la Convention d'Aarhus et les objectifs de développement durable.

Débat général (suite)

- 12. Séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales.
- 13. Adoption des résultats de la réunion.

II. Annotations

La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) a été adoptée à Aarhus (Danemark) le 25 juin 1998. Pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention, un débat spécial sera mené pendant la vingt-deuxième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention. Il offrira l'occasion de revenir sur les réalisations passées et de réfléchir à l'avenir, en particulier aux moyens d'instaurer un dialogue avec les jeunes en construisant un avenir viable. Des présidents anciens et des présidents en exercice des différents organes de la Convention d'Aarhus ainsi que des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes seront invités à apporter leur témoignage. Le débat se tiendra le mercredi 20 juin.

Dans ce cadre, une séance de réseautage sera organisée à l'heure du déjeuner pour répondre aux besoins de chaque pays en matière de renforcement des capacités grâce aux compétences disponibles dans d'autres pays et organisations partenaires. La manifestation se déroulera dans trois groupes restreints, dont les travaux seront axés sur différents thèmes à définir en fonction des besoins recensés en matière de renforcement des capacités. Les participants pourront passer d'un groupe à un autre pour prendre part aux différentes discussions.

En outre, deux séances thématiques, sur l'accès à l'information (le 19 juin) et sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales (le 21 juin), seront organisées pour examiner ces questions plus en détail.

Débat général

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Date et heure : Mardi 19 juin de 10 h 00 à 10 h 15

Le Président du Groupe de travail fera une déclaration liminaire. Le Groupe de travail sera ensuite invité à adopter l'ordre du jour de sa vingt-deuxième session, tel qu'il figure dans le présent document¹.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-deuxième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2018/1).

2. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention

Date et heure : Mardi 19 juin de 10 h 15 à 10 h 30

Le secrétariat donnera au Groupe de travail un aperçu de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion concernant la Convention d'Aarhus et de l'amendement à la Convention. Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou attendu ayant trait à ces procédures. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces faits nouveaux.

3. Questions de fond

a) Séance thématique sur l'accès à l'information

Date et heure : Mardi 19 juin de 10 h 30 à 13 h 00

Une séance thématique sur l'accès à l'information sera organisée sous la forme d'une discussion interactive de groupe, suivie d'un débat général qui portera sur plusieurs questions choisies. Les sujets examinés découleront notamment a) de la décision VI/1, intitulée « Promouvoir un accès effectif à l'information » (voir ECE/MP.PP/2017/2/Add.1), adoptée par la Réunion des Parties à sa sixième session (Budva, Monténégro, 11-13 septembre 2017), b) des principaux résultats des travaux de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information, et c) des questions de nature systémique qui sont traitées dans le cadre des travaux du Comité d'examen du respect des dispositions. Les questions à examiner sont notamment les suivantes : a) les avantages que comporte l'ouverture au public de l'accès à l'information sur l'environnement et les problèmes rencontrés ; b) la portée de l'information sur l'environnement ; c) les fournisseurs d'informations ; d) les exceptions concernant la communication d'informations et les motifs de refus ; e) le mode de présentation des informations à fournir et les délais à respecter ; et f) la diffusion en temps réel d'informations actualisées, exactes et pratiques sur l'environnement sous des formes qui répondent aux besoins des différents utilisateurs. Le programme détaillé de la séance thématique sera publié en temps voulu sur la page Web de la réunion.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4).

¹ Tous les documents de la réunion seront disponibles sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=47188>.

b) Participation du public au processus décisionnel

Date et heure : Mardi 19 juin de 15 h 00 à 15 h 30

Le Groupe de travail des Parties sera informé des préparatifs de la huitième réunion de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel (Genève, 8 et 9 octobre 2018). Les délégations seront invitées à communiquer de plus amples informations sur les faits nouveaux survenus dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et donnera, le cas échéant, des indications supplémentaires sur les activités prévues.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4).

c) Accès à la justice

Date et heure : Mardi 19 juin de 15 h 30 à 16 h 00

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la onzième réunion de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice (Genève, 27 et 28 février 2018). Les délégations seront invitées à communiquer d'autres informations sur les faits nouveaux pertinents. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et pourra donner des indications supplémentaires sur les activités prévues.

Documentation

Rapport sur les travaux de la onzième réunion de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2018/3) ;

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4).

d) Organismes génétiquement modifiés

Date et heure : Mardi 19 juin de 16 h 00 à 16 h 30

Le Groupe de travail examinera les faits nouveaux pertinents survenus dans le domaine des organismes génétiquement modifiés (OGM) depuis la sixième session de la Réunion des Parties. Il examinera en particulier la question de la ratification de l'amendement à la Convention prévoyant la participation du public aux décisions concernant la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement et la mise sur le marché de tels organismes. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et pourra donner des indications supplémentaires sur les activités prévues.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4).

4. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention**a) Mécanisme d'examen du respect des dispositions**

Date et heure : Mardi 19 juin de 16 h 30 à 17 h 15

Le Groupe de travail sera informé des résultats des réunions récemment tenues par le Comité d'examen du respect des dispositions, ainsi que d'autres questions pertinentes recensées depuis la sixième session de la Réunion des Parties. Il devrait prendre note des informations fournies.

Documentation

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa cinquante-septième réunion (ECE/MP.PP/C.1/2017/6, à paraître) ;
 Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa cinquante-huitième réunion (ECE/MP.PP/C.1/2017/10, à paraître) ;
 Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa cinquante-neuvième réunion (ECE/MP.PP/C.1/2017/23, à paraître) ;
 Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa soixantième réunion (ECE/MP.PP/C.1/2018/2, à paraître) ;
 Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4).

b) Mécanisme d'établissement des rapports

Date et heure : Mardi 19 juin de 17 h 15 à 17 h 20

Le secrétariat et les délégations fourniront des renseignements sur la situation relative à la présentation des rapports nationaux d'exécution depuis la sixième session de la Réunion des Parties. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces informations.

c) Renforcement des capacités et sensibilisation

Date et heure : Mardi 19 juin de 17 h 20 à 18 h 00

Le secrétariat et les délégations fourniront des renseignements sur les activités de renforcement des capacités menées depuis la sixième session de la Réunion des Parties. Le Groupe de travail devrait prendre note des faits nouveaux intervenus et pourra examiner les travaux futurs dans ce domaine.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4).

5. Adhésion à la Convention d'États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe et autres faits nouveaux et corrélations pertinents liés à la promotion de la Convention et de ses principes

Date et heure : Mercredi 20 juin de 10 h 00 à 10 h 40

Le secrétariat et les délégations informeront le Groupe de travail des efforts menés pour promouvoir la Convention, notamment en ce qui concerne l'adhésion à la Convention d'États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et d'autres faits nouveaux et corrélations pertinents. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et pourrait, le cas échéant, donner des indications supplémentaires sur les activités prévues.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4).

6. Mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021, y compris les questions financières

Date et heure : Mercredi 20 juin de 10 h 40 à 11 h 00

Le Groupe de travail devrait prendre note des rapports du secrétariat sur la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2015-2017 et 2018-2021 et sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre des programmes de travail de la Convention pour 2015-2017 et 2018-2021, compte tenu des débats qui se seront déroulés au titre des précédents points de l'ordre du jour. Les délégations seront encouragées à informer le Groupe de travail des contributions financières qu'elles comptent verser.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4) ;

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution du programme de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/5).

7. Préparatifs de la septième session de la Réunion des Parties

Date et heure : Mercredi 20 juin de 11 h 00 à 11 h 10

Le Groupe de travail examinera les dates possibles de la septième session ordinaire de la Réunion des Parties et les propositions éventuelles des Parties disposées à accueillir cette session.

8. Questions diverses

Date et heure : Mercredi 20 juin de 11 h 10 à 11 h 15

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

Débat spécial à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Convention

9. Ouverture du débat spécial

Date et heure : Mercredi 20 juin de 11 h 30 à midi

Les responsables de haut niveau des Parties à la Convention d'Aarhus et de la CEE devraient participer à l'ouverture du débat spécial.

10. Mise en récit de la Convention d'Aarhus

Date et heure : Mercredi 20 juin de midi à 13 h 00 et de 15 h 30 à 16 h 30

À l'occasion d'une séance de « Mise en récit de la Convention d'Aarhus », le Groupe de travail entendra les témoignages d'anciens présidents et de présidents en exercice, ainsi que de représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Ces témoignages seront suivis d'un débat général.

11. Les jeunes, la Convention d'Aarhus et les objectifs de développement durable

Date et heure : Mercredi 20 juin de 16 h 30 à 18 h 00

À l'occasion d'un débat sur le thème « Les jeunes, la Convention d'Aarhus et les objectifs de développement durable », l'accent sera placé sur la manière dont les jeunes considèrent que les droits que cet instrument accorde au public les aident à construire un avenir viable. À la séance participeront des jeunes ainsi que des représentants de gouvernements, d'organisations internationales ou non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

Débat général (suite)

12. Séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales

Date et heure : jeudi 21 juin, 9 h 30-12 h 30

Une séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales sera organisée sous la forme d'exposés et de tables rondes. Elle portera essentiellement sur la promotion de la participation du public aux processus décisionnels internationaux touchant les produits chimiques et les déchets. D'autres thèmes seront également abordés, à savoir : mise à jour concernant la participation des parties prenantes à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les préparatifs de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties ; politiques relatives à l'accès à l'information et à la participation des parties prenantes de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Forum politique de haut niveau pour le développement durable et processus se rapportant aux objectifs de développement durable ; processus des institutions financières internationales et questions transversales liées aux processus décisionnels internationaux (comme l'accueil d'une manifestation internationale ou l'identification du public). Le programme détaillé de la séance thématique sera publié en temps voulu sur la page Web de la réunion.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PP/WG.1/2018/4).

13. Adoption des résultats de la réunion

Date et heure : Jeudi 21 juin de 14 h 30 à 15 h 30

Le Groupe de travail entendra un compte rendu sur les résultats de la séance informelle de réseautage. Ensuite, il examinera et adoptera les textes issus de sa vingt-deuxième réunion².

² Afin d'offrir les mêmes possibilités aux délégations anglophones, francophones et russophones et pour économiser le papier qui serait utilisé pour imprimer le projet de rapport, la liste des décisions et des conclusions de la réunion sera projetée sur un écran entre trente et quarante minutes avant la clôture de la réunion et présentée oralement par le Président, ce qui permettra l'interprétation. La liste des décisions sera distribuée aux participants par courrier électronique à l'issue de la réunion.

III. Organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Débat général		
<i>Mardi 19 juin</i>		
10 h 00-10 h 15	1	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
10 h 15-10 h 30	2	État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention
10 h 30-16 h 30	3	Questions de fond
10 h 30-13 h 00	3 a)	Séance thématique sur l'accès à l'information
13 h 00-15 h 00		***Déjeuner***
15 h 00-15 h 30	3 b)	Participation du public au processus décisionnel
15 h 30-16 h 00	3 c)	Accès à la justice
16 h 00-16 h 30	3 d)	Organismes génétiquement modifiés
16 h 30-18 h 00	4	Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention
16 h 30-17 h 15	4 a)	Mécanisme d'examen du respect des dispositions
17 h 15-17 h 20	4 b)	Mécanisme d'établissement des rapports
17 h 20-18 h 00	4 c)	Renforcement des capacités et sensibilisation
<i>Mercredi 20 juin</i>		
10 h 00-10 h 40	5	Adhésion à la Convention par d'États extérieurs à la région de la CEE et autres faits nouveaux et corrélations pertinents
10 h 40-11 h 00	6	Mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021, y compris les questions financières
11 h 00-11 h 10	7	Préparatifs de la septième session de la Réunion des Parties
11 h 10-11 h 15	8	Questions diverses
11 h 15-11 h 30		***Pause café***
Débat spécial à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Convention d'Aarhus		
11 h 30 -midi	9	Ouverture du débat spécial
Midi-13 h 00	10	Mise en récit de la Convention d'Aarhus
13 h 00-14 h 00		***Déjeuner***
14 h 00-15 h 15		***Séance de réseautage pour mettre en rapport les besoins des pays avec les offres d'aide***
15 h 30-16 h 30	10	Mise en récit de la Convention d'Aarhus (<i>suite</i>)
16 h 30-18 h 00	11	Les jeunes, la Convention d'Aarhus et les objectifs de développement durable

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Débat général (suite)		
<i>Jedi 21 juin</i>		
9 h 30-12 h 30	12	Séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales
12 h 30-14 h 30		***Déjeuner***
14 h 30-15 h 30	13	Adoption des résultats de la réunion
